**Procédure et critères d'attribution des médailles PAMINA**

Procédure d'attribution de la **médaille d'argent**

1. il s’agit d’un droit de proposition général (interne au GECT et structures externes) ; la proposition doit être argumentée par écrit (max. 1 page DinA4) et peut être envoyée par e-mail ou par courrier au GECT Eurodistrict PAMINA
2. l’auteur de la proposition reçoit un accusé de réception
3. la décision est prise par le Bureau sur la base de la justification écrite et des critères d'attribution ; en cas d'égalité des voix, la voix du/de la président(e) est déterminante
4. la remise de la médaille d'argent a lieu dans le cadre d'une réunion de l'Assemblée du GECT Eurodistrict PAMINA, soit par la présidence, soit par un(e) représentant(e) en rapport avec la personne honorée
5. dans la mesure du possible, trois médailles sont toujours remises en même temps, une pour chaque territoire

Critères d'attribution de la **médaille d'argent**

1. Seules des personnes individuelles peuvent être distinguées par la médaille
2. L'engagement à long terme **ou** exceptionnel en faveur de la coopération transfrontalière dans l'Eurodistrict PAMINA est déterminant pour l'attribution de la médaille d'argent
3. L'engagement doit se distinguer par une valeur ajoutée concrète pour l'Eurodistrict PAMINA

Procédure d'attribution de la **médaille d'or**

1. le droit de proposition appartient au président, à ses vice-présidents et aux autres membres du Bureau; la proposition doit être argumentée par écrit (max. 1 page DinA4) et peut être envoyée par e-mail ou par courrier au GECT Eurodistrict PAMINA
2. l'auteur de la proposition doit être originaire d’un autre territoire que la personne proposée
3. l’auteur de la proposition reçoit un accusé de réception
4. la décision est prise par le Bureau sur la base de la justification écrite et des critères d'attribution ; en cas d'égalité des voix, la voix du/de la président(e) est déterminante
5. la remise de la médaille d'or est effectuée par la présidence (président ou vice-président) du GECT Eurodistrict PAMINA dans le cadre d'une séance de l'Assemblée ou d'une manifestation spécifique

Critères d'attribution de la **médaille d'or**

1. Seules des personnes individuelles peuvent être distinguées par la médaille
2. L'engagement à long terme **et** exceptionnel en faveur de la coopération transfrontalière dans l'Eurodistrict PAMINA est déterminant pour l'attribution de la médaille d'argent
3. L'engagement doit se distinguer par une valeur ajoutée concrète pour l'Eurodistrict PAMINA